



Le CONCHYLIEN

Bulletin Municipal du 1er juillet 2019

Lettre du maire

LETTRE DU MAIRE	1	Malgré un peu de retard à cause des intempéries et des contraintes techniques, l'élévation des murs est terminée. Bientôt la pose de la charpente et de la couverture donneront une idée plus précise de la construction finale du projet élaboré depuis 2014. Initialement prévu au premier janvier 2020, l'emménagement dans les nouveaux locaux devrait se faire aux vacances de février 2020, ce qui ne signifiera pas la fin du chantier puisqu'alors pourront commencer les travaux du périscolaire dans la classe maternelle ainsi libérée.
INFOS COMITÉ DES FÊTES	2	Les aides des financeurs Département, Région, Etat, Caf etc... ayant été accordées, le financement de ce projet est assuré sans recours massif à l'emprunt. Les économies réalisées ces dernières années permettent d'autofinancer la plus grande partie du reste à charge et d'envisager l'aménagement de la cantine dans les locaux libérés, afin de pouvoir rendre sa complète fonctionnalité à la salle polyvalente.
FO3DR WPD FC CONCHY BOULOGNE	3	
ETAT CIVIL ARNAQUE CIVISME	4	<i>Le Pays de Sources et Vallées</i> , qui regroupe les Communautés de Communes du Pays des Sources, des 2 Vallées et du Pays Noyonnais, élabore son PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIALE (PCAET). Après une longue phase de concertation et d'évaluation environnementale, une stratégie a été validée par les conseils communautaires des trois collectivités et sera suivie, à l'automne par un plan d'action.

Ce PCAET démontre la nécessité de réduire la consommation des énergies fossiles dans des secteurs variés. Les pistes sont nombreuses: logement, agriculture, transport, industrie, tertiaire. La première réponse est la réduction des consommations par une meilleure isolation des locaux, une meilleure efficacité énergétique et la recherche d'énergies renouvelables. Vous pourrez retrouver plus d'informations sur les sites web des comm de comm, mais aussi sur celui du Pays de Sources et Vallées.

La mise en place de la chaufferie biomasse pour nos locaux est un exemple de ce qui peut être fait.

Les divers phénomènes météorologiques que nous vivons démontrent la nécessité d'agir pour la planète ! Souhaitons un été chaud, mais pas trop, avec un peu d'humidité, mais pas trop....

YVES LEMAIRE

Fête Nationale du 14 juillet

A 19h, Dimanche 14 juillet
Cérémonie au Monument aux Morts, suivie par un vin d'honneur.

22 heures, Départ de la retraite aux flambeaux de la salle polyvalente.

Vers 23 heures : Feu d'artifice à la Marlière.

Pour la sécurité lors du Feu d'artifice, certaines rues seront fermées à la circulation (voir le plan) merci de respecter également les emplacements réservés au public.

Dimanche 28 juillet 2019



Dimanche 14 juillet 2019

CONCHY LES POTS

Fête Nationale du 14 JUILLET

19 h 00 Cérémonie au Monument aux Morts

Suivie par un vin d'honneur

22 h 00 Départ de la Salle polyvalente

Retraite aux Flambeaux

A la Marlière

VERS 23 h
FEU D'ARTIFICE



INFOS COMITÉ DES FÊTES

Fête Communale - Brocante

Samedi 27, Dimanche 28 et Lundi 29 Juillet 2019

Permanence d'inscription Brocante

Samedi 20 juillet 2019 de 9h à 12h
à la salle polyvalente.

Se munir des documents demandés sur le formulaire d'inscription joint, pour valider l'inscription
Rappel : installation interdite en dehors du périmètre de la brocante

Samedi 27 Juillet :

À partir de 21 heures diverses attractions foraines

Dimanche 28 juillet :

29ème Brocante rue de Flandres de 8h à 18h

Lundi 29 Juillet :

À partir de 16 heures, tours de manège offerts aux enfants du village par la Municipalité et le Comité des Fêtes

En attendant de vous retrouver à ces prochains rendez-vous,

le Comité vous remercie de votre participation et de votre soutien.

Pour le Comité, le Président

THOMAS BLANCHARD

COLUMBARIUM

Les aménagements nécessaires et l'installation du columbarium sont en cours dans le cimetière.

Un règlement est à l'étude et sera publié dès son approbation par le conseil municipal.

Pour cet aménagement, la commune a reçu un chèque de trois mille euros du FO3DR (fonds Olivier Dassault pour la ruralité) fond alimenté personnellement par Messieurs O. DASSAULT, Député (à droite) et O.PACCAUD Sénateur (à gauche)

Nous les en remercions chaleureusement.



CHAUFFERIE BIOMASSE

Sollicitée pour une aide, la société WPD promoteur du parc éolien, nous a accordé, dans le cadre d'une opération de mécénat, une aide de vingt mille euros. Cette somme compense le surcoût de l'installation d'une chaudière biomasse pour le chauffage des nouveaux locaux ainsi que des anciens locaux dont la chaudière au fuel est vieillissante.

Nous remercions vivement la société WPD pour son geste.



FC CONCHY BOULOGNE

Assemblée générale du 9 juin 2019

Composition du bureau

Président : M. WEPPE Bernard

Vices présidents : M TASSART Joël et M.BRUNO Christian

Secrétaire : Mme DEREGNAUCOURT Johanna

Trésorière : Mme CUSTOS Joëlle

Membres des différentes commissions:

THIERRY Romain, FENAILLE Julien, HOHM André, MAZALTO Jérémy, DESHAYES Yolande, NICE David

L'équipe termine à la sixième place du classement avec

9 victoires ,2 nuls ,9 défaites et continuera pour la prochaine saison en 5 ème division

STOP ARNAQUE

Vous êtes sollicités pour l'implantation de panneaux photovoltaïques, de travaux d'isolation etc.....

Ne signez rien sans avoir au préalable fait examiner votre projet par un organisme compétent.

Dans le cadre du PCAET, un guichet unique devrait être créé pour répondre à ces questions

CIVISME

Nous l'avons encore constaté au cours du recensement, trop de personnes qui emménagent dans la commune, négligent (peut être faute de temps) de se présenter en mairie, mais viennent nous solliciter pour résoudre un problème de voisinage ou des démarches administratives. Nous sommes, certes, là pour cela, mais dans une petite commune comme la nôtre, la qualité des relations passe par des liens plus conviviaux.

N'oubliez pas de faire figurer le numéro de votre habitation, cela facilite la distribution du courrier.



HORAIRES MAIRIE

ATTENTION MODIFICATION TEMPORAIRE

MARDI ET JEUDI 14 heures à 17 heures
SAMEDI 10 heures à 12 heures

ETAT CIVIL

DECES

CELLES Patrick René Louis

Le 5 juin 2019

BRUITS DE VOISINAGE

La commune n'a pas pris d'arrêté particulier concernant les bruits de voisinage et de jardinage et espère qu'ils relèvent avant tout d'une question de bon sens, de manière à ne pas gêner les voisins. Cependant, en cas de litige, vous pouvez vous référer à l'article II de l'arrêté préfectoral du 20 juin 2005 qui prévoit les dispositions particulières suivantes.

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... liste non exhaustive ne peuvent être effectués que ;

Du lundi au vendredi :

de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Le samedi :

de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

Bulletin municipal tiré en 285 exemplaires.

Comité de lecture:

LEMAIRE Yves, PINSSON Marie-Christine,
CHAUMETTE Catherine

Mise en page : LEMAIRE Yves

Responsable de la publication : LEMAIRE Yves